



Paris le 27 juillet 2009

## Consultation publique sur la surveillance des marchés de gros français de l'électricité et du gaz naturel et sur la transparence de la production d'électricité

### Synthèse des contributions

Par sa délibération du 8 janvier 2009, la CRE a rendu public son premier rapport de surveillance sur le fonctionnement des marchés de gros français de l'électricité et du gaz naturel en 2007. Dans cette délibération, la tenue au premier trimestre 2009 d'une consultation publique a été annoncée. Cette consultation a été rendue publique le 26 mars 2009 avec une date de clôture prévue au 11 mai 2009.

L'objet de cette consultation était de recueillir l'avis des acteurs de marché sur les analyses menées dans le cadre du rapport de surveillance et de recueillir leurs suggestions éventuelles d'amélioration du dispositif de surveillance mis en place. La consultation comportait également un volet relatif à la transparence de la production d'électricité dans lequel la CRE formulait des recommandations d'amélioration par rapport au dispositif actuellement mis en place par l'UFE.

Seize contributions ont été reçues, dont 12 relatives à l'électricité et 13 relatives au gaz. Ces contributions émanent :

- de 10 fournisseurs et traders ;
- d'un opérateur de place de marché ;
- de quatre associations ou regroupements d'acteurs et
- d'un particulier

La CRE publie dans cette communication une synthèse des contributions et apporte des éléments d'information relatifs aux actions de surveillance des marchés actuellement en cours. Cette restitution préserve la confidentialité des contributions.

#### **I) Synthèse des contributions**

Cette section résume les principaux points se dégageant des contributions reçues.

##### **a) Les observations générales**

La plupart des contributions reçues ont été l'occasion pour les acteurs à la fois de marquer leur intérêt pour les analyses développées dans le cadre du rapport de surveillance et de formuler des regrets et des attentes par rapport à ces travaux.

Plusieurs contributeurs considèrent en effet que les travaux menés et, d'une manière générale, les activités de surveillance sont de nature à améliorer le fonctionnement et la transparence des marchés de gros. Ils marquent leur intérêt pour les analyses structurelles effectuées et pour plusieurs travaux annoncés dans la délibération du 8 janvier 2009 parmi les suites à donner à la publication du premier rapport de surveillance.

Toutefois, nombre de contributeurs regrettent que la publication de ces travaux intervienne avec un délai important par rapport à la période analysée et proposent qu'à minima, certains indicateurs clefs soient publiés sur un pas de temps plus fréquent (trimestriel, voire mensuel).

Par ailleurs, plusieurs acteurs expriment une demande forte pour une plus grande transparence (cf. infra) concernant :

- les fondamentaux (production d'électricité, efforts sur les données relatives à l'utilisation des infrastructures (accessibilité et information), ...)
- le négoce et d'une manière générale le développement et la liquidité des marchés, notamment pour le gaz.

Plusieurs réponses mettent en avant la nécessité que ces travaux de surveillance s'inscrivent dans un cadre européen et suggèrent qu'une attention particulière soit apportée à l'analyse du marché français par rapport aux marchés adjacents connectés au marché français. Certains acteurs mettent en avant la nécessité d'une plus grande collaboration entre régulateurs sectoriels européens, notamment pour ce qui concerne le suivi de l'activité aux interconnexions.

Plusieurs acteurs rappellent leur opposition à une collecte systématique relative aux transactions individuelles, compte tenu notamment de la charge que cela entraînerait pour les entreprises concernées, tout en précisant le bien-fondé d'une collecte ponctuelle et ciblée des transactions individuelles en cas de problème identifié sur les marchés de gros.

Enfin, certains contributeurs insistent sur la nécessité de protéger les informations commercialement sensibles et sur l'importance de la confidentialité statistique lors de la publication de données.

### ***b) La surveillance du marché de gros du gaz naturel***

Une majorité d'acteurs exprime une attente forte concernant un meilleur niveau d'information sur le développement du négoce de gaz. Ils soulignent l'importance des publications sur le développement et la concentration du négoce et formulent certaines suggestions à cet égard comme par exemple la publication des volumes échangés et du nombre de transactions, le taux de rotation (churning factor<sup>1</sup>) et l'écart de prix achat-vente (bid – ask spread).

Un besoin accru de transparence est également exprimé par plusieurs acteurs concernant en particulier l'introduction complémentaire d'indicateurs plus synthétiques d'utilisation et de disponibilité des infrastructures. C'est le cas par exemple de l'utilisation des capacités résultant de la mise en œuvre du mécanisme « Use-It-Or-Lose-It » (UIOLI).

Concernant l'approvisionnement et les débouchés des acteurs, certains contributeurs soulignent la nécessité de relier cette problématique à des questions relatives aux infrastructures gazières : disponibilité, marché secondaire des capacités, etc. D'autres en revanche considèrent que les questions d'approvisionnement et de débouchés relèvent de stratégies commerciales d'acteurs et que leur analyse serait de nature à révéler potentiellement des informations commercialement sensibles.

Certains contributeurs soulignent que les fournisseurs historiques disposent d'informations privilégiées concernant leurs concurrents dans la mesure où ils importent l'essentiel du gaz entrant en France et qu'ils en revendent une partie à ces concurrents.

La majorité des contributeurs soulignent la nécessité de focaliser l'analyse sur le comportement des acteurs aux frontières, en lien avec l'activité sur les marchés de gros et avec les signaux prix par rapport aux marchés adjacents. Plusieurs acteurs suggèrent par exemple de développer des analyses comparatives entre le marché français et le marché belge (Zeebrugge) ou allemand (zone EGT). Certains attirent

---

<sup>1</sup> Le churning factor mesure le nombre de fois que la molécule gaz est négociée avant la livraison physique. Le churn rate correspond au ratio entre le volume négocié et le volume livré.

l'attention de la CRE sur les évolutions des différentiels de prix observés fin 2008 entre le PEG Nord et Zeebrugge. Plusieurs contributeurs insistent enfin sur le développement d'analyses sur le marché à terme.

### ***c) La surveillance du marché de gros de l'électricité***

Plusieurs contributeurs soulignent que la publication de données sur le développement du négoce en France est utile au bon fonctionnement du marché. Certains acteurs précisent toutefois qu'un marché commercial fonctionnant correctement pour la publication de telles informations existe déjà.

Une majorité de contributeurs exprime son intérêt pour les analyses sur l'utilisation et la valorisation de la production et sur le comportement des producteurs. Plusieurs contributeurs expriment une attente par rapport à certaines suites à donner, annoncées par la CRE, notamment concernant la méthode mise en œuvre par EDF pour valoriser sa production nucléaire et hydraulique, ainsi que l'utilisation des centrales fioul.

Concernant l'étude du négoce transfrontalier, plusieurs contributeurs insistent sur l'importance de l'analyse des nominations des capacités journalières aux interconnexions pour apprécier l'efficacité du marché. Enfin, la majorité des contributeurs marque son intérêt pour l'approfondissement des analyses relatives aux VPP, dans la mesure où elles alimentent une grande partie de la liquidité du marché.

### ***d) La transparence de la production d'électricité***

Les contributeurs ont souligné dans leur majorité que la publication de données sur la production est essentielle au bon fonctionnement du marché. Certains contributeurs estiment que le dispositif actuel de diffusion d'information de production est satisfaisant ou ne nécessite que quelques améliorations. Plusieurs contributeurs considèrent en revanche que le dispositif actuel est insuffisant et soulignent en particulier son caractère asymétrique pour ce qui concerne la publication agrégée des données relatives aux arrêts fortuits de centrales. Ils estiment que les dysfonctionnements de ce dispositif peuvent avoir des conséquences néfastes et que des améliorations sont indispensables. Certains contributeurs insistent, par ailleurs, sur la nécessité de s'assurer de la fiabilité des données publiées.

Enfin, la majorité des contributeurs est favorable aux recommandations formulées par la CRE pour améliorer le dispositif actuel. Les acteurs sont en général favorables à la publication des données par centrale et à une mise à jour plus fréquente des prévisions à court et moyen terme.

## **II) Eléments d'information relatifs aux actions en cours**

Plusieurs suites à donner ont été annoncées dans la délibération de la CRE du 8 janvier 2009. Certains de ces travaux vont apporter des éléments de réponse aux interrogations des acteurs sur différents sujets structurels. Par ailleurs, la CRE note également une attente forte des contributeurs sur plusieurs points :

- une réactivité par rapport aux périodes analysées ;
- une plus grande transparence, notamment pour ce qui concerne la production en électricité et le développement du négoce en gaz ;
- et enfin, une prise en compte accrue de la dimension européenne des travaux de surveillance, par le biais notamment du suivi de l'activité aux interconnexions et par l'analyse du marché français par rapport aux marchés adjacents.

Plusieurs orientations rappelées ci-dessous sont de nature à répondre à ces attentes.

### ***a) La mise en place d'indicateurs***

Des travaux sont actuellement en cours afin de mettre en place un cahier d'indicateurs pertinents pour l'activité de surveillance des marchés de gros de l'électricité et du gaz. Ces indicateurs couvrent :

- des données relatives aux prix observés (France, marchés adjacents) et sur différentes maturités (Day-ahead, à terme) ;
- des données relatives aux volumes échangés et à la liquidité des marchés (volume et nombre de transactions, spread bid-ask, ...), à partir des données dont dispose la CRE
- des données relatives à l'utilisation des interconnexions et des infrastructures.

Ces indicateurs ont vocation à permettre d'identifier des épisodes de marché qui nécessitent un approfondissement ou des investigations particulières. La CRE va également rendre publics certains de ces indicateurs, sur un rythme initialement trimestriel, afin d'apporter des éléments de réponse aux attentes exprimées par les acteurs tant en terme de réactivité que de transparence sur le fonctionnement du marché, notamment pour ce qui concerne le négoce de gaz, à partir des données actuellement collectées par la CRE de façon centralisée (plateformes de marché et brokers).

Ces indicateurs pourront évoluer en fonction des retours des parties prenantes. Une première publication, de nature à approfondir les informations déjà rendues publiques dans le cadre de l'observatoire des marchés, est envisagée d'ici octobre 2009.

#### **b) Etudes structurelles ou thématiques**

Parmi les suites à donner figurant dans sa délibération du 8 janvier 2009, la CRE a annoncé la conduite d'audits relatifs à la valorisation par EDF de son parc de production nucléaire et hydraulique. Une première phase de ces audits, relatifs au parc nucléaire, devrait s'achever en juillet 2009. Une seconde phase, concernant le parc hydraulique, devrait s'achever à l'automne 2009. Ces audits s'insèrent dans l'analyse plus globale actuellement engagée par la CRE sur les modèles utilisés par EDF pour i) optimiser ses coûts de production, sur un pas de temps pluri-annuel, tout en satisfaisant aux contraintes d'équilibre d'offre et de demande sur son périmètre, ii) optimiser le planning d'arrêt de ses centrales nucléaires et enfin iii) optimiser la gestion de ses contraintes de stock de combustible nucléaire ou de ses réserves hydrauliques à plus court terme.

Concernant le gaz, la CRE a engagé depuis plusieurs semaines une étude détaillée ciblant les écarts de prix inhabituels constatés entre le PEG nord et Zeebrugge en novembre 2008. En effet, alors que cet écart dépasse rarement deux euros, il s'est approché de 9 euros sur plusieurs jours de novembre 2008. Les analyses en cours s'effectuent pour le moment sur la base des informations dont la CRE dispose ainsi que sur les échanges avec GRTgaz. Cette première phase sera complétée le cas échéant par une demande ciblée concernant les transactions des principaux acteurs intervenant sur le PEG Nord, permettant de vérifier la rationalité de leur comportement lorsque les écarts inhabituels de prix ont été constatés.

#### **c) La transparence des données de production d'électricité**

Une plus grande transparence des données de production est nécessaire pour un meilleur fonctionnement du marché de gros de l'électricité. Les recommandations formulées par la CRE dans sa consultation publique ont trouvé un écho favorable auprès de la majorité des contributeurs. La CRE rappelle que ces recommandations sont en phase avec les lignes directrices élaborées en matière de transparence par les régulateurs sectoriels au sein de l'ERGEG et dans le cadre des différentes initiatives régionales.

L'UFE a annoncé récemment, par un communiqué de presse daté du 1/7/2009, des mesures améliorant la lisibilité du parc de production. Le site internet de RTE publie désormais chaque jour la disponibilité prévisionnelle de la veille, corrigée des indisponibilités fortuites constatées. Par ailleurs, la disponibilité prévisionnelle à court terme est actualisée chaque jour, sept jours sur sept.

La CRE considère que les améliorations apportées par l'UFE au 1<sup>er</sup> juillet 2009 vont clairement dans le sens d'une meilleure transparence concernant l'utilisation du parc de production, mais que le dispositif actuel reste toutefois perfectible. Elle note d'ailleurs que l'UFE indique également dans son communiqué de presse que « des évolutions très substantielles sont d'ores et déjà à l'étude pour 2010 ».

La CRE invite dans ces conditions l'UFE à formuler des propositions concrètes complémentaires afin d'apporter le niveau de transparence souhaitable à l'ensemble des acteurs de marché, et à préciser les délais éventuels pour la mise ne place opérationnelle de telles propositions.